

# Guide de votre restitution





## **Tout savoir sur la restitution de votre véhicule**

Hyundai Finance vous accompagne à chaque étape pour que la restitution de votre véhicule se déroule dans les meilleures conditions.

Vous trouverez dans ce document :

- Nos conseils pour rendre votre véhicule dans un état standard.
- Les différentes étapes pour bien restituer votre véhicule.
- Des exemples en photo des dommages acceptables et non acceptables.

# Sommaire

1. Chronologie de votre restitution
2. Rendre le véhicule dans un état standard
  - A. Définition de l'état standard
  - B. Règles générales de restitution
  - C. Focus sur l'entretien
3. Estimation des dommages
  - A. Carrosserie
  - B. Pare chocs et protections latérales
  - C. Pare-brise, vitre et feux
  - D. Dégâts intérieurs
  - E. Roues, jantes et enjoliveurs

## Chronologie de votre restitution



**J-120 jusqu'à J-30** avant le terme de votre contrat, Hyundai Finance vous contacte pour vous proposer de reprendre votre véhicule. Si vous souhaitez le rendre, vous notifiez à Hyundai Finance votre souhait par email à l'adresse **servicefindelocation@hyundaifinance.fr**.

Hyundai Finance enregistre votre décision et mandate un expert pour programmer votre restitution.

**J-30**, l'expert vous contacte et convient avec vous d'un rendez-vous pour la restitution de votre véhicule dans une concession Hyundai que vous aurez choisie au préalable. **Vous devez impérativement attendre l'appel de l'expert pour fixer votre rendez-vous de restitution.**

**J-0** le rendez-vous de restitution avec l'expert a lieu.

A l'issue de cet état des lieux contradictoire, vous signez le PV de restitution et vous laissez le véhicule sur site. Vous remettez à l'expert tous les documents : certificat d'immatriculation\* original, double des clés, factures d'entretien.

\*Certificat d'immatriculation = carte grise

## Rendre le véhicule dans un état standard

### A. Définition de l'état standard :

- La présentation générale du véhicule, y compris la peinture, devra être d'une qualité normale en fonction de l'âge du véhicule et du kilométrage parcouru.
- La carrosserie, le châssis, les pare-chocs ne devront comporter aucune déformation et autres traces que celles dues au vieillissement naturel et à l'usage normal.
- La sellerie et le garnissage ne devront être ni troués, ni déchirés, ni tachés.
- Les éléments mécaniques et de sécurité ne devront pas présenter une usure supérieure à celle en rapport avec le kilométrage souscrit aux conditions particulières et avec les normes d'entretiens du constructeur.
- Pneumatiques : Le véhicule devra être équipé de quatre pneus de même marque, présentant une usure maximum de 50%, ni détériorés, ni rechapés
- Le véhicule devra être restitué muni de tous ses documents de bord et accessoires : certificat d'immatriculation, carnet d'entretien, notice, clefs, éléments de sécurité (cric, roue de secours, etc.), etc..
- Le démontage des accessoires pouvant vous appartenir ne devra laisser aucune trace sur le véhicule (perçement de la planche de bord, trou de passage d'antenne, etc.).

### B. Règles générales de restitution :

- Vérifiez que vous avez toujours en votre possession le certificat d'immatriculation du véhicule.
- Le certificat d'immatriculation doit être rendu en même temps que le véhicule. En cas de perte ou de vol de celui-ci, anticipez votre demande de duplicata afin de l'avoir le jour de la restitution. Aucune restitution ne sera possible sans votre certificat d'immatriculation.
- Il est également impératif de rapporter vos factures d'entretien afin que vous puissiez prouver que ces derniers ont été réalisés conformément aux prescriptions du constructeur.
- Le double de clés attaché à la clé principale, le cric/ kit de gonflage (compresseur et sa recharge de fluide anti-crevaisson) ou la roue de secours, et le/les câbles de recharges pour un véhicule électrique doivent également être restitués, à défaut de quoi les éléments manquants vous seront facturés.
- Le véhicule doit être suffisamment propre pour que notre expert soit en mesure d'effectuer son expertise.
- Si ce n'est pas le cas, Hyundai Finance pourra vous faire parvenir un nouveau rapport d'expertise actualisé avec des dommages additionnels.
- Le contrôleur devra faire mention sur son rapport de l'impossibilité d'expertiser correctement le véhicule à cause des salissures, photos à l'appui.

## Rendre le véhicule dans un état standard



### C. Focus sur l'entretien

Procédez aux entretiens préconisés par le Constructeur

- Votre voiture est garantie 5 ans avec kilométrage illimité.
- Les batteries de votre voiture électrique sont garanties 8 ans ou 160.000 km.

Hyundai met tout son savoir et son expertise au quotidien pour vous apporter les meilleures garanties possibles afin que chaque propriétaire puisse profiter de la fiabilité de ses modèles.

Pour que cette garantie puisse opérer, vous devez respecter les échéances d'entretien indiquées dans votre carnet d'entretien.

En cas de manquement à vos obligations de respect des préconisations constructeur, Hyundai Finance sera contraint de vous facturer le montant des révisions manquantes.

Pour toute question, nous vous invitons à vous rapprocher de votre concessionnaire Hyundai le plus proche.

## Estimation des dommages

Assurez-vous en amont que votre véhicule ne comporte pas de dommages qui vous seraient refacturés à la restitution de votre véhicule.

Pour cela, vous pouvez prendre rendez-vous avec votre concessionnaire Hyundai qui effectuera un rendez-vous de pré-restitution afin d'évaluer les dégâts de votre voiture.

Si des dommages impliquent une déclaration à votre assurance pour une prise en charge, nous vous recommandons de traiter cela au minimum 60 jours avant la restitution afin que vous ayez le temps d'effectuer les réparations au préalable.

Le jour de la restitution, l'expert désigné constate les dommages présents sur le véhicule et les classe en 3 catégories selon leur importance :

- **Acceptable**

Les dommages sont considérés comme faisant partie de l'usure normale du véhicule et n'engendrent aucune facturation de la part de Hyundai Finance.

- **Réparation / Peinture**

Les dommages nécessitent une réparation sans avoir recours au remplacement. Le chiffrage de ces réparations vous est refacturé.

- **Non Acceptable / Remplacement de l'élément**

Ce niveau de dommages signifie que l'élément doit être remplacé. Hyundai Finance vous facture le remplacement complet de la pièce avec la main d'œuvre.

## A. Carrosserie

### Dommmages acceptables :

Ces dégâts visibles sont relevés par l'expert mais n'engendreront aucune facturation.



#### Rayures acceptables

Rayure superficielle de la peinture qui ne nécessite aucune réparation et peut être éliminée par polissage



#### Chocs acceptables

Petite bosse de moins de 2mm de profondeur et de moins de 20mm de diamètre.



#### Impacts acceptables

Eclats (sans rouille) présents sur le premier quart avant du véhicule  
En considérant que le capot représente tout l'avant du véhicule.

### Dommmages non acceptables :

Ces dégâts engendreront une facturation allant de la réparation au remplacement de l'élément concerné.



#### Rayures non acceptables

- Rayures de plus de 5cm.
- 3 rayures ou plus de moins de 5cm par élément.
- Rayures ne pouvant pas être rattrapées par un lustrage.



#### Impacts / Bosses non acceptables

- Bosse avec ou sans dégât de peinture supérieure à 20mm de diamètre et 2mm de profondeur.
- 3 bosses ou plus de moins de 2mm par élément.



#### Chocs non assimilés à un sinistre

Toute réparation et/ou retouche de carrosserie qui n'a pas été faite dans les règles de l'art (défaut de teinte, ajustements ...). Dégâts liés à la grêle ou les dépôts naturels / industriels ou chimiques nécessitant une nouvelle peinture.

## B. Pare chocs et protections latérales

### Dommages acceptables :

Ces dégâts visibles sont relevés par l'expert mais n'engendreront aucune facturation.



### Rayures acceptables

Rayure superficielle de la peinture qui ne nécessite aucune réparation et peut être éliminée par polissage.

Les griffes ou éraflures peu profondes sur pare choc non peint.

### Dommages non acceptables :

Ces dégâts engendreront une facturation allant de la réparation au remplacement de l'élément concerné.



### Rayures non acceptables

- Rayures de plus de 5cm.
- 3 rayures ou plus de moins de 5cm par élément.
- Rayures ne pouvant pas être rattrapées par un lustrage.

### Pares chocs fendus ou cassés

Ainsi que les bas volets détachés ou manquants.

### Protections cassées / rayées en profondeur

Les baguettes / moulures de protection déformées, cassées, fendues ou mal fixées sur la carrosserie.

Les rayures profondes et non lustrables.

### C. Pare-brise, vitres et feux

#### Dommages acceptables :

Ces dégâts visibles sont relevés par l'expert mais n'engendreront aucune facturation.

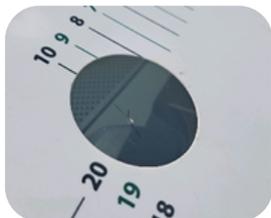


#### **Rayures et chocs acceptables**

Les griffures, éraflures légères ainsi que les petits coups sur les optiques, feux et rétroviseurs extérieurs sans autre dégâts ni pénétration d'humidité.

#### Dommages non acceptables :

Ces dégâts engendreront une facturation allant de la réparation au remplacement de l'élément concerné.



#### **Impact de pare-brise**

Un pare-brise fêlé ou cassé.

Les impacts sur le pare-brise dans la zone de visibilité conducteur ou passager.



#### **Optiques**

La présence de fêlures et/ou rayures et/ou trous sur les feux de route ou feux antibrouillards ou catadiopes influant sur l'apparence ou l'efficacité de l'éclairage.

Optiques et attaches cassées.



#### **Rétroviseurs**

Toute casse, fêlure, défaut de fixation ou encore rayure.

Toute altération de la glace ainsi que de son mécanisme.

## D. Dommages intérieurs

### **Dommages acceptables :**

Ces dégâts visibles sont relevés par l'expert mais n'engendreront aucune facturation.



Usure acceptable



Tâche acceptable

### **Usure et tâche acceptable**

L'usure normale des tapis de sol, des matériaux inférieurs ou encore des réparations effectuées dans les règles de l'art par des professionnels en tenant compte de l'âge et du kilométrage du véhicule.

### **Dommages non acceptables :**

Ces dégâts engendreront une facturation allant de la réparation au remplacement de l'élément concerné.



### **Tâches et mauvaises odeurs non acceptables**

Tout élément sali nécessitant nettoyage ou réparation.

Toute mauvaise odeur persistante nécessitant un nettoyage.



### **Rayures / Déchirures non acceptables**

Toute déchirure ou éraflure quelle qu'elle soit à l'intérieur de la voiture.

Tout trou, brûlure, ou encore toute pièce défectueuse / cassée ou manquante.



### **Plage arrière endommagée ou manquante**

Ainsi que le câble de charge de véhicule électrique ou hybride rechargeable.

### E. Roues, jantes et enjoliveurs

#### **Dommages acceptables :**

Ces dégâts visibles sont relevés par l'expert mais n'engendreront aucune facturation.



Rayure acceptable

#### **Usure et rayures acceptables**

Usure des pneumatiques inférieure à 50% (4mm).

Rayures légères sur la jante ne dépassant pas 30mm de longueur et 1mm de profondeur.

#### **Dommages non acceptables :**

Ces dégâts engendreront une facturation allant de la réparation au remplacement de l'élément concerné.



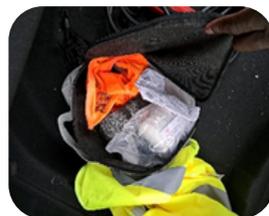
#### **Usure ou dégât majeur**

Usure des pneumatiques supérieure à 50% (4mm)  
Deux pneus différents sur un même train (4 sur 4 roues motrices)  
Pneus hors spécifications constructeur.



#### **Rayures / Déchirures non acceptables**

Rayures de jante dépassant 30mm de longueur ou 1mm de profondeur.  
Toute entaille, déchirure ou corps étranger sur le pneu.



#### **Roue de secours ou Kit Gonflage**

Tout élément manquant au kit gonflage.  
Roue de secours manquante.  
Tout élément manquant (cric, écrou antivolt etc)



 **HYUNDAI FINANCE**

**UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.  
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.**

Hyundai Finance est une marque exploitée par Hyundai Capital France  
SAS au capital de 155 104 000 euros - 69 avenue de Flandre 59700 Marcq-en-Barœul -  
SIREN 491 411 542 -RCS Lille Métropole.